



Genève, le 29 octobre 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire et de la commune de Thônex

Communaux d'Ambilly – concours d'architecture: les 1000 derniers logements se dévoilent

La troisième et dernière étape du grand projet des Communaux d'Ambilly a fait l'objet d'un concours d'urbanisme et d'architecture qui associe dès le début des coopératives d'habitations et une fondation immobilière de droit public. Le résultat de ce concours définit les principes urbanistiques et la direction architecturale des pièces urbaines A4 et A5. La première étape du projet est actuellement en cours de construction. Les travaux ont débuté en mai 2018 pour les 670 premiers logements, l'école, l'ensemble des espaces publics et le maillon routier. Les premiers habitants sont attendus en 2021. Le projet se développera en trois grandes étapes et offrira, à terme, environ 2500 logements parfaitement desservis par les transports publics.

L'urbanisme participatif à grande échelle

Dans le cadre de ce concours, la volonté cantonale a été de faire participer, dès la rédaction du cahier des charges ainsi que dans le jury, un consortium de quatre coopératives d'habitation, une fondation immobilière de droit public pour l'intégration de personnes en situation de handicap dès la phase de planification, afin de contribuer à améliorer la cohésion sociale et la mixité sociale dans le futur quartier. En effet, en s'impliquant en amont du projet, les futurs maîtres d'ouvrage et les habitants deviennent maîtres du développement de leur futur quartier. Chaque partenaire devient ainsi un véritable acteur, en définissant au mieux son programme et ses attentes. Afin d'incarner le concept du "vivre ensemble", ce quartier doit devenir un véritable espace de dialogue entre les acteurs du logement et les futurs habitants, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation.

Projets lauréats

1er rang, 1er prix: Case Study Houses, par le Group8 SARL (pièce A5)

Ce projet propose des règles simples et structurantes, tout en offrant une grande richesse et liberté de composition, afin qu'il s'adapte au mieux à son environnement: vues sur le paysage, rapport au mail central et aux constructions existantes, ensoleillement et nuisances sonores. Le projet a convaincu le jury pour son raccord au mail central et son intégration finement réglée. En outre, le jury a apprécié la richesse des atmosphères et ambiances recherchées, qui semblent propices à de multiples appropriations et traduisent une volonté très claire des auteurs d'offrir des lieux de vie de qualité à toutes les échelles du projet. Le parti pris présente une très grande cohérence, tout en offrant un traitement différencié de chacun des lieux, qui

leur confère une dimension humaine accueillante et vivante.

2ème rang, 2ème prix: Côté rue – côté jardin, par le bureau CCHE LAUSANNE SA (pièce A4)

Le projet "Côté rue – côté jardin" propose un dispositif intéressant, mêlant projet urbain, jardins productifs et centre agro-culturel, qui a séduit le jury. Celui-ci a salué l'articulation avec le mail central, les espaces publics et l'école, ainsi que la proposition d'un lieu culturel, qui apporte une réelle plus-value à l'ensemble du quartier. L'offre d'un marché couvert et d'un cinéma de quartier le long du mail, en lien avec l'école, assure une animation et une diversité d'équipements publics. Il a également apprécié la proposition d'un vaste îlot ouvert au cœur jardiné et le caractère collectif et domestique qui s'en dégage. Les lopins et les plantages feront l'objet d'un « projet de convivialité ».

Procédure du concours

Le concours a fait l'objet d'une procédure ouverte anonyme à deux degrés, en conformité avec le règlement SIA 142. Le périmètre concernait les pièces urbaines A4 et A5. Quelque 39 candidats ont pris part à la démarche en proposant des projets aux idées innovantes pour que les deux nouvelles pièces s'inscrivent en toute cohérence dans le projet global. A l'issue du premier tour, onze équipes ont été sélectionnées pour développer leur concept. A l'issue du second tour, après un classement établi à l'unanimité des membres du jury, la levée de l'anonymat a révélé l'identité des deux équipes lauréates.

Une [exposition ouverte au public se déroulera à Thônex du 29 octobre au 9 novembre](#) afin de présenter les résultats. L'office de l'urbanisme tiendra deux permanences: les lundis 29 octobre et 5 novembre de 16h00 à 20h00.

[Plus d'informations sur le projet Communaux d'Ambilly](#)

Pour toute information complémentaire:

- *Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, DT, T. +41 76 304 20 66;*
- *Mme Emilie Fischer, chargée de communication, mairie de Thônex, T. + 41 22 869 39 16.*